



Réunion des communes de Sainte-Hélène et de Bondeville par Ordinance Royale du 19 juin 1826

# MAIRIE DE SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Rue Michel Rousselet  
76400 SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Tel : 02.35.28.16.45  
e-mail : [mairie.saintehelenebondeville@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintehelenebondeville@wanadoo.fr)

Mesdames, messieurs les Conseillers Municipaux

A Ste Hélène Bondeville,  
Le 11 juillet 2025

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, prévue le

**Jeudi 17 Juillet 2025  
à 18 Heures 00, à la Mairie**

=====

## **ORDRE DU JOUR**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Adoption du procès verbal de la séance du 11 avril 2025**

**15/2025 : TARIFS CANTINE**

**16/2025 : TARIFS GARDERIE**

**17/2025 : TARIFS CIMETIERE**

**18/2025 : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ECRETTEVILLE**

**19/2025 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT JVS**

**20/2025 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

**21/2025 : NOMINATION D'UN REFERENT**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Comptant sur votre présence,  
Je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**  
**Eric ROUSSELET.**



# LE CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA REUNION Du 17 JUILLET 2025

Date de convocation : 11 juillet 2025

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Présents : 11**

**Votants : 14**

*L'an deux mil vingt cinq, le dix-sept juillet, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Eric ROUSSELET, maire.*

**Présents :**

*Messieurs : E ROUSSELET, JJ CADINOT, F SENAY, B LEBORGNE, T BONNEVILLE, Fabrice BURAY*

*Mesdames : MA LECLERC, V PAILLIE, I RICHARD, S GEORGES, C GOBBE,*

*Absents excusés : A FREMINE, JM COURTECUISSE, K DULONG*

*M. JM COURTECUISSE a donné une procuration de vote à M F SENAY*

*Mme A FREMINE a donné une procuration de vote à M. B LEBORGNE*

*M. K DULONG a donné une procuration de vote à M. Jean-Jacques CADINOT*

*Mme Isabelle RICHARD est élue secrétaire*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### **15/2025 : TARIFS CANTINE 2025-2026**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de réactualiser les tarifs de la cantine

La dernière augmentation date de l'année dernière.

Mme Leclerc rappelle qu'il avait été décidé d'augmenter le tarif du repas tous les ans.

Les tarifs appliqués par la commune ne sont pas élevés en comparaison avec d'autres communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

Prix du repas de cantine enfant : 3.60€

Prix du repas adulte : 4.20€

### **16/2025 : TARIFS GARDERIE 2025-2026**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de réactualiser les tarifs de la garderie

Rappel Tarifs 2024/2025

GARDERIE :

1 à 20 présences de garderie/mois : 1.10€ la présence

A partir de la 21<sup>ème</sup> présence/mois : 1.00€ la présence

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer un tarif unique à 1.10€ la présence applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### **17/2025 : TARIFS CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels des concessions cinquantenaires pour le cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

#### **Pour les personnes domiciliées à Ste Hélène Bondeville**

Concession d'une case (gravure à la charge des familles): 455.00€

Concession de terrain pour 1 personne : 170.00€

Concession de terrain pour 2/3 personnes : 225.00€

Scellement d'une urne funéraire sur pierre tombale 170.00€

*(2 urnes maximum par monument)*

Urne funéraire dans sépulture (2 urnes maximum par monument)	170.00€
Cavurne	455.00€
<b>Pour les personnes domiciliées hors commune</b>	
Concession d'une case (gravure à la charge des familles):	565.00€
Concession de terrain pour 1 personne :	235.00€
Concession de terrain pour 2/3 personnes :	315.00€
Scellement d'une urne funéraire sur pierre tombale (2 urnes maximum par monument)	175.00€
Urne funéraire dans sépulture (2 urnes maximum par monument)	175.00€
Cavurne	565.00€

## **18/2025 : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ECRETTEVILLE SUR MER**

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire est demandée à la commune d'Ecretteville sur Mer.

Il rappelle que la participation de l'an dernier était de 650.00€ par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'année 2024/2025 :

- de fixer la participation de la Commune d'Ecretteville sur Mer, à 665.00€ par enfant
- de facturer au prorata du nombre d'enfants fréquentant les écoles.

## **19/2025 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT JVS**

Le contrat avec JVS MAIRISTEM, prestataire informatique et fournisseur des logiciels de la mairie (comptabilité, élections, état civil, ..... ) arrive à échéance.

Monsieur le maire précise que nous sommes totalement satisfaits de la prestation ainsi que du service assistance.

JVS MAIRISTEM nous propose un renouvellement du contrat Horizon Infinity pour 3 ans pour un montant de 4 883.62€HT révisable chaque année selon la formule prévue dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Accepte cette proposition de renouvellement

Autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025 - chapitre 011 - charges à caractère général

## **20/2025 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2025**

Le Département de Seine-Maritime sollicite la Commune pour renouveler sa participation au dispositif FAJ 2025.

M Le Maire propose au Conseil Municipal de participer au FAJ 2025 selon les conditions ci-après : 0,23€ par habitant soit pour la Commune  $0,23 \times 716 = 164,68€$

Mme Leclerc précise ces aides sont ponctuelles (aide pour le permis de conduire, ...). Nous n'avons pas de retour sur les éventuels bénéficiaires de la commune.

M Leborgne précise qu'il n'y a aucune obligation de participer à ce fonds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

décide de renouveler sa participation au FAJ 2025 et autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier  
dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025- chapitre 011 - Charges à caractère général.

## **21/2025 : NOMINATION D'UN REFERENT**

La mairie a reçu un courrier de Madame La Ministre en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations concernant notamment les violences conjugales et intrafamiliales.

Madame la Ministre invite, dans son courrier, les collectivités à amplifier les politiques en matière d'égalité, au delà des seules questions de violences et propose de désigner dans chaque commune un élu référent pour suivre ces enjeux et devenir un interlocuteur privilégié.

Mme Leclerc précise que le rôle du référent est d'orienter les administré(e)s qui en auraient besoin vers les bons interlocuteurs (associations notamment).

Monsieur le maire propose à l'assemblée de nommer un référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Eric ROUSSELET élu référent pour ces sujets.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

Impasse du bois joli : M Le maire présente les photos des dégâts causés par le passage d'un gros engin agricole dans cette impasse. Ce problème est récurrent. Des panneaux ont été posés aux extrémités de l'impasse stipulant une largeur maximale de 2.50m. On verra si cela est efficace au moment des récoltes.

M Senay rappelle qu'il avait évoqué la pose de gros cailloux.

M le maire indique qu'un arrêté va être pris pour interdire l'accès de cette impasse aux camions, ramassage des ordures ménagères excepté.

Cimetière : M le maire présente la photo du mur du cimetière qui a été endommagé par un camion allant à l'exploitation agricole impasse du cornier. M le maire informe le conseil avoir déposé plainte auprès de la gendarmerie. Le devis de réparation et la prise en charge par l'assurance sont présentés au conseil. Il y a un reste à charge pour la commune de 889€.

M le maire présente une demande de concession dans notre cimetière émanant d'une personne extérieure à la commune mais dont l'enfant est inhumé à Ste Hélène.

Le conseil municipal accepte de vendre une concession dans le cimetière de Ste Hélène à cette personne.

Abribus de Bondeville : M le maire informe le conseil que le toit de l'abribus, rue Poret de Blosseville, a été refait. Il précise au conseil qu'à l'occasion des travaux du carrefour à Bondeville le trajet des cars de ramassage de Sandouville et de l'EPMS de Fécamp seront modifiés et que cet abribus sera d'autant plus utilisé.

Conseil d'école : Mme Leclerc présente les différentes demandes des enseignantes :

Achat de matériels pour les enfants présentant des troubles de l'attention notamment (casques anti bruit, coussins d'assise et des repose-pied). Ces acquisitions seraient interchangeables entre les enfants et les classes. Des séparations de bureau sont également demandées.

Une association spécialisée est intervenue dans les classes pour certains enfants et préconise ces achats.

Les enseignantes doivent donner un devis en mairie.

Il est fait remarquer que pour les enfants reconnus TDAH ou avec tout autre trouble reconnu par la MDPH, ces achats sont pris en charge. Il est également demandé si c'est bien à la mairie d'acheter cela en plus du budget déjà alloué.

Pour l'ordinateur de direction qui a été demandé, celui acheté l'an dernier pour la maternelle, fera office de PC de direction.

Pour régler les problèmes de téléphonie et internet, les lignes fixes vont être supprimées et remplacées par des lignes de téléphones portables.

Pour Internet, M Senay précise qu'il faudrait faire remonter à Seine Numérique que l'école ne peut pas bénéficier de la fibre pour qu'il remédie à ce problème.

\*\*\*\*\*

M-A Leclerc : cela fait plusieurs soirs que le rond point de la Hêtraie n'est pas éclairé.

E Rousselet : cela fonctionnait au départ. Il fonctionne avec par des flashs lumineux.

M Cadinot ira voir si le compteur a disjoncté.

M Rousselet précise que l'aménagement paysager de ce rond point est prévu en septembre. M le maire informe également le conseil que des purges du système d'eau ont été réalisées dans le réseau d'assainissement car il n'y avait pas le débit suffisant au poteau incendie installée auprès du rond point. L'eau a donc été boueuse le temps de cette vidange.

M le maire rappelle qu'il est régulièrement demandé à Véolia de prévenir avant chacune de leur intervention mais cela n'est jamais fait. On ne peut donc pas répondre aux questions des administrés lorsqu'il y a un problème avec l'eau.

C Gobbé : une demande de pose de clôture a-t-elle été déposée pour la maison à l'angle des rues des grands vents et de boissemont ?

E Rousselet : le propriétaire est venu présenter son projet en mairie, et cela a été vu sur place. Il a reculé sa clôture par rapport à ses bornes alors qu'il n'y était pas obligé.

La séance est close à 19h00

\*\*\*\*\*

## CLOTURE DU PROCES VERBAL

### Membres présents :

**Messieurs** : E Rousselet, T Bonneville, F Buray, JJ Cadinot, K Dulong, F Senay

**Mesdames** : S Georges, C Gobbé, A Frémine, MA Leclerc, I Richard, V Paillié

### Remarques et/ou observations des membres du conseil :

NEANT

M ROUSSELET Eric  
Président de Séance

Mme RICHARD Isabelle  
secrétaire de séance

